ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI WALLON ANNEE 2019-2020

INSCRIPTION: La réunion d'inscription et l'assemblée générale de l'association sportive auront lieu dans le réfectoire du collège le <u>Mercredi 18 Septembre 2019 de 14400 à 15400</u>. Les parents sont invités à venir à cette réunion.

ACTIVITES PROPOSEES: Les activités ci-dessous se dérouleront le mercredi après-midi.

	Horaires d'entraînement	Horaires de compétition	Lieu	Professeur
Step / Zumba	13h30 à 14h30 Ou 14h30 à 15h30	J3h à J7h	Gymnase des Régalles	Mme Spilotros
Football section sportive	13h30 à 15h30	13h à 17h	Stabilisés Léo Lagrange	Mme Domingues
Badminton	13h30 à 15h30	J3h à J7h	Gymnase Jacky Chazalon	Melle Diaz
Volley-ball	15h30 à 17h30	J3h à J7h	Gymnase Jacky Chazalon	Mme Guillaume
Football / Basket-ball	13h30 à 15h30	13h à 17h	Plateau EPS	Mr Berchi

Certains sports non prévus dans le cadre de l'association sportive peuvent être pratiqués uniquement en compétition (ex : Judo, cyclisme, cross...) se renseigner auprès de vos professeurs d'EPS.

<u>TARIF</u>: Le paiement de la cotisation annuelle donne droit à la pratique de plusieurs activités mais une seule en compétition.

Prix de la licence = 30 euros

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION:

- 1 photo d'identité (sauf STEP / Zumba)
- coupon d'inscription et autorisation parentale
- chèque de 30 euros à l'ordre de l'AS du collège Henri Wallon

DEBUT DES ACTIVITES : le Lundi 25 Octobre 2019

Rappel : le dossier d'inscription devra être complet avant de pouvoir pratiquer les activités.

REGLEMENT :

- Les élèves douvent consulter régulièrement les informations de l'AS (compétition, lieu de rendez-vous, horaires, annulation d'entraînement...) sur le panneau réservé à cet effet dans le hall du collège à côté des casiers. Les informations seront également envoyées par mail.
- A chaque séance un appel sera effectué. Toute absence devra être justifiée dès le jeudi matin. Le règlement intérieur du collège s'applique dans le cadre de l'AS. Tout problème de discipline rencontré pourra donner lieu à une exclusion de l'AS (lettre aux parents) sans remboursement.
- Les élèves se rendent et reviennent par leur propre moyen sur le lieu d'entraînement ou sur le lieu de départ et retour de la compétition (parking du collège). Les élèves sont pris en charge par les professeurs à partir des heures de rendez-vous. Les transports s'effectueront pour les compétitions extérieures à Savigny en car, en minibus ou en taxi. Certains entraînements et déplacements (compétition) peuvent se faire sous la responsabilité d'un professeur d'EPS du district (cf conventions)
- En cas d'accident, l'enseignant prévient la famille, le collège et si nécessaire, fait appel au 15 pour la prise en charge de l'enfant.
- En cas d'empêchement de dernière minute, l'entrainement peut être annulé. L'information sera transmise par voie d'affichage et mail.

<u>REMARQUES</u>: Possibilité de déjeuner au réfectoire en apportant son propre pique-nique entre 12h30 et 13h.